



DÉPARTEMENT DE SEINE ET
MARNE

ARRONDISSEMENT DE
FONTAINEBLEAU

CANTON DE FONTAINEBLEAU

Téléphone : 01.64.24.14.15
E. Mail : mairie.buthiers@wanadoo.fr
Site : www.buthiers.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUTHIERS

7, rue des Roches - 77760 BUTHIERS

QUESTIONNAIRE À RETOURNER EN MAIRIE **avant le 27 novembre**

**Bonjour, vous venez de consulter le document concernant le dossier d'accélération
et d'exclusion des zones d'énergies renouvelables**

**Le conseil municipal doit délibérer sur ce sujet avant le 6 décembre, pour ce faire
nous souhaiterions votre avis avant le 27 novembre.**

**Cette mission est très importante car elle va déterminer le paysage, les recettes
éventuelles, les acceptations et les exclusions.**

**Le dossier qui vous a été remis est plus détaillé et sert de support pour votre
famille, le questionnaire à retourner à la mairie est celui-ci.**

**Merci de le déposer à la mairie ou bien de nous le retourner par mail.
(mairie.buthiers@wanadoo.fr)**

Nom : Prénom :



Horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi, et jeudi de 14h00 à 17h00
vendredi de 14h00 à 16h00 ;
samedi de 9h00 à 12h00 ;



Le bois énergie sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés. Le bois et le bois plaquette/granulé faisant appel à une filière locale est à privilégier pour les réseaux de chaleur des bâtiments publics et particuliers.

Je suis contre l'utilisation du bois énergie en zone urbanisée pour ces raisons :

.....
.....
.....

Je suis pour l'utilisation du bois énergie pour les raisons évoquées

Géothermie :

Je suis contre l'utilisation de la géothermie en zone urbanisée pour ces raisons

:
.....
.....

Je suis pour l'utilisation de la géothermie pour les raisons évoquées.

Photovoltaïque :

Je suis contre l'utilisation du photovoltaïque ou thermique pour ces raisons :

.....
.....
.....

- Je suis pour l'utilisation du photovoltaïque ou thermique sur les bâtiments après 1948, publics, industriels, commerciaux, les hangars agricoles et les ombrières.
- Je suis pour l'utilisation du photovoltaïque ou thermique sur les toitures des maisons construites après 1948.
- Je suis pour l'utilisation du photovoltaïque ou thermique sur les toitures des maisons construites après 1948, **respectant la règle d'un pan de toiture complet comme le souhaite le PNR.**
- Je suis pour l'agri-solaire dans des zones identifiées comme d'accélération.

L'éolien est en zone d'exclusion sur l'ensemble de la commune suivant la chartre du PNR. En zone urbanisée des éoliennes individuelles inférieures à 9 mètres et moins de 5 KW peuvent être installées.

Le PNR a produit un schéma éolien intégré à la charte du Parc et ses annexes.

- Je suis contre l'utilisation de l'énergie éolienne sur l'ensemble du territoire communal.
- Je suis contre l'utilisation de l'énergie éolienne sur l'ensemble du territoire communal sauf en zone urbanisée suivant les contraintes hauteur et puissance.
- Je suis pour l'installation d'éolienne sur le territoire communal.

Méthaniseur agricole : Aucune recommandation du PNR. Les chambres d'agriculture soutiennent ces projets. La méthanisation est un procédé à la fois innovant mais bien connu pour la production de biogaz à partir de matière organique, sous l'action de différentes bactéries et en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie). Le conseil municipal ne souhaite pas d'installation de ce type d'installations du fait qu'il n'y pas de gros éleveurs sur la commune et que les voiries communales ne sont pas adaptées au trafic de véhicules lourds. Le conseil municipal souhaite donc mettre les méthaniseurs en zone d'exclusion.

- Je suis contre l'installation d'un méthaniseur agricole sur le territoire de la commune
- Je suis pour l'installation d'un méthaniseur sur le territoire de la commune

Les zones d'exclusion sont en référence du plan du Parc :

- Je suis contre les zones d'exclusion, je préfère laisser le gouvernement juger et décider de celles-ci.
- Je suis pour les zones d'exclusions définies par le Parc naturel régional du Gâtinais français et la proposition du Conseil municipal

Les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Obligation de définir des zones hors zone urbanisée, le conseil municipal propose de limiter celles-ci au photovoltaïque. Quoiqu'il en soit seul le propriétaire du terrain pourra décider de l'installation de panneaux photovoltaïques. Il est souhaité une réversibilité intégrale à la fin d'utilisation.

La zone choisie par le conseil municipal est située à l'Île-de-Loisirs.

- Je suis contre cette zone d'accélération, je préfère laisser le gouvernement juger et décider de celles-ci
- Je suis contre cette zone :

.....

.....

.....

- Je suis d'accord avec le choix du conseil municipal

Cordialement, le conseil municipal